

*Des guerres contre l'anarchie Constructions idéologiques à la cour de France au temps des Premières Guerres d'Italie (1494-1525)**

Jonathan DUMONT

Chargé de recherches du FRS - FNRS
Docteur en Histoire, Art et Archéologie,
Université de Liège

Lorsqu'en février 1494 le roi de France Charles VIII quitte le château d'Amboise pour rejoindre son armée et partir vers Naples, il ouvre, certainement sans le savoir, l'une des périodes les plus troublées, mais également les plus riches, de l'histoire de France. Bien décidés à s'implanter durablement dans la Péninsule italienne, les rois de France de la Renaissance, Charles VIII (1470-1498), Louis XII (1462-1515), François I^{er} (1494-1547) et Henri II (1519-1559)-ce dernier nous concernant moins dans le cadre de la présente étude consacrée aux Premières Guerres d'Italie (1494-1525)¹ – usent d'arguments juridiques afin de justifier leurs entreprises ultramontaines. Le royaume de Naples, tout d'abord, est revendiqué en vertu du rachat des droits sur l'héritage angevin par Louis XI à la mort de Charles du Maine (11 décembre 1481), dernier descendant de la lignée angevine². Le duché de Milan, ensuite, est réclamé par Louis XII, héritier des droits que son grand-père, Louis I^{er} d'Orléans, avait acquis sur ce duché au moment de son mariage avec Valentine Visconti (1366-1408), fille de Gian Galeazzo Visconti (1351-1402), duc de Milan³. La république de Gênes, enfin, entre également dans l'orbite française en raison de la suzeraineté que détient le roi de France sur elle depuis 1396⁴.

Cependant, les monarques français ne peuvent se contenter de ces arguments juridiques. La pérennité d'un pouvoir sur un territoire nécessite le consentement d'une part importante de la population, tous groupes sociaux confondus. Afin de l'acquiescer, il faut convaincre, rallier les sujets à leur politique en leur démontrant que celle-ci est juste. Voilà pourquoi les rois de France et les auteurs de leur cour façonnent une idéologie, la Franco-Italia, que nous avons mise en lumière. Nous avons démontré que cette pensée aux formes variées investit totalement la littérature française – œuvres historiographiques, correspondance, romans, poésies et pièces de circonstance – tout au long des trente années que dure la présence française en Italie⁵.

Nous dédions cet article aux membres de l'équipe « Moyen Âge tardif et Renaissance » de l'Université de Liège, le Prof. Dr Alain Marchandisse et le Dr Christophe Masson, deux compagnons d'aventures scientifiques sans lesquels ces pages n'auraient pu exister.

1. Pour plus de détails sur ce concept, voir notre livre : J. Dumont, « *Lilia florent. L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les Premières Guerres d'Italie (1494-1525)* », p. 27-28.

2. Sur l'acquisition des droits de la maison d'Anjou par Louis XI, voir : Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu, (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, p. 169-176 ; A. Lecoy de La Marche, *Le Roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, t. 1, p. 422-424.

3. À ce propos, voir : M. de Bouard, *Les origines des Guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du Grand Schisme d'Occident*, p. 80-85 ; M. Faucon, « Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. La domination française dans le Milanais de 1387 à 1450. Rapport de deux missions en Italie (1879 et 1880) » ; A.M.F. Robinson, « The Claim of the House of Orleans to Milan », p. 35-43.

4. Sur Gênes et la France, voir : J. Dauvillier, « L'union réelle de Gênes et du Royaume de France aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », p. 81-112 ; G.L. Gorse, « A Question of Sovereignty : France and Genoa, 1494-1528 », p. 187-203 ; E. Jarry, *Les origines de la domination française à Gênes (1392-1402)* ; C. Masson, « Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident », p. 341-343, 368-369 et 402-416.

5. J. Dumont, « *Lilia florent. L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les Premières Guerres d'Italie (1494-1525)* », tout particulièrement les p. 335-423.

Étudiée dans le cadre du présent colloque consacré aux représentations de la guerre et de la paix et, en particulier, aux constructions littéraires que ces deux idées ont engendré, il nous a semblé que la Franco-Italia permet à coup sûr de mettre en évidence toutes les spécificités propres à ces deux concepts lors du Moyen Âge finissant, période encore très mal connue du point de vue de l'histoire de la pensée politique.

Ce travail se présentera sous la forme d'un diptyque. Un premier volet, français, sera dédié aux idées de guerre et de paix en France. Nous nous y intéresserons tout particulièrement à la manière dont celles-ci sont articulées au sein d'une image toute positive du royaume. Un second volet, italien, envisagera quant à lui la manière dont les auteurs au service du roi de France dépeignent une Italie en proie à des guerres sans fin auxquelles les rois de France et leurs armées viennent mettre un terme. Les deux volets de ce diptyque permettront ainsi de mettre en évidence une conception de la guerre juste en Italie élaborée par les milieux de cours français afin de bâtir cette idéologie englobante qu'est la Franco-Italia.

Guerre et Paix, deux concepts au cœur de l'identité de la nation France

Inextricablement liés, les concepts de guerre et de paix sont au cœur de la pensée politique française depuis des siècles. Dès l'époque carolingienne, la paix est considérée comme l'objectif suprême de tout gouvernement (en ce compris faire la paix au prix de la guerre)⁶. Par la suite, après la chute de l'Empire carolingien, la multiplication des troubles alimente les réflexions des ecclésiastiques qui, aux X-XI^e siècles, forgent la théorie de la Paix de Dieu, balisant ainsi l'année de périodes de guerres licites et illicites⁷. Avec l'émergence de la scholastique et de l'enseignement du droit, plusieurs philosophes, tels Thomas d'Aquin (1225-1274) ou Marsile de Padoue (c. 1275/1280-1343), reformulent l'idée de paix qu'ils placent au centre d'une conception du *regnum* qui ne va pas tarder à s'imposer⁸. Enfin, stimulés par les conflits franco-anglais et franco-bourguignons des XIV^e et XV^e siècles, les auteurs des cours de France et de Bourgogne, parmi lesquels on peut évoquer Philippe de Mézières (c. 1327-1405), Christine de Pizan (c. 1365-c. 1430), George Chastelain (1415-1475) ou encore Jean Molinet (1435-1507), développent ces deux concepts⁹. La période voit ainsi s'affirmer l'idée que la guerre et la paix sont des matières régaliennes et que seul le prince a le droit d'en disposer.

La fin de la guerre de Cent Ans et la restauration de l'ordre dans le royaume inaugurent une nouvelle période de prospérité. Plusieurs intellectuels de l'entourage royal portent désormais leur regard au-delà du *Regnum Franciae*. Le roi de France n'a plus seulement la mission d'assurer la paix au sein du royaume ; il lui faut également exporter à l'étranger cette concorde typiquement française. Les deux concepts deviennent ainsi partie prenante de la propagande expansionniste des Valois. Qui plus est, la paix doit devenir le credo de tous les princes chrétiens, tandis que la guerre doit être rejetée aux marges de la chrétienté ; autrement dit, elle ne peut se manifester que dans le cadre d'une croisade menée contre les nations musulmanes et, en particulier, contre l'Empire ottoman¹⁰.

6. G. Althoff, *Amicitiae und Pacta : Bündnis, Einung, Politik und Gebetsgedenken im beginnenden 10. Jahrhundert* ; R. Bonnaud Delamare, *L'idée de paix à l'époque carolingienne*, p. 177-205.

7. D. Barthélemy, *L'an mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale. 980-1060*, p. 497-568.

8. M. Sénéllart, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, p. 169-171 ; J. Quillet, *La philosophie politique de Marsile de Padoue*.

9. Sur cette littérature bourguignonne foisonnante, voir : P. Contamine, « Guerre et paix à la fin du Moyen Âge : l'action et la pensée de Philippe de Mézières (1327-1405) », p. 181-196 ; S. Pagot, « Du bon usage de la compilation et du discours didactique : analyse du thème "Guerre et Paix" chez Christine de Pizan », p. 39-50 ; J.-C. Delclos, *Le témoignage de Georges Chastelain. Historiographie de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, p. 198-201 et 355-356 ; C. Thiry, « Un panégyrique pessimiste : La Paix de Péronne de Georges Chastelain », p. 31-53 ; J. Devaux, *Jean Molinet, indiciaire bourguignon*, p. 475-591.

10. Sur les croisades tardo-médiévales françaises, voir : G. Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, p. 149-196.

Guerre et paix monopolisent, on s'en rend compte, les énergies des princes et des auteurs qui les entourent dans la mesure où ces deux concepts participent d'une définition du pouvoir souverain dans l'Occident chrétien à l'aube de la Renaissance¹¹. Au sein de la littérature curiale française, leur importance est d'autant plus grande qu'ils s'intègrent tout deux à une véritable description mytho-historique du royaume, faisant de celui-ci une sorte d'entité quasi vivante.

Dans ce contexte, on pourrait dire, à première vue, que la littérature curiale fait la part belle à une définition manichéenne des deux concepts : la guerre, représentant le désordre et l'anarchie, est nécessairement bannie du royaume par la paix, associée le plus souvent à la figure royale, paix garantissant l'ordre et l'harmonie. Cette conception s'enracine dans plusieurs métaphores récurrentes au sein des sources.

L'une d'elle représente la paix comme un château bâti sur une terre où règne *Dame France* ainsi que le suggère, par exemple, l'*Arrest du roy des Rommains*, pièce écrite par le poète Maximien, actif à Paris au début du XVI^e siècle. L'*Acteur* – autrement dit l'auteur transformé en personnage de son propre récit – est invité à entrer dans ce palais où l'accueille une cour aux mœurs rendues admirables par la paix, cour que nous devinons être celle de France¹².

À l'inverse, la paix est parfois représentée sous les traits d'une dame habitant le royaume. Dans son *Voyage de Venise*, œuvre élaborée à l'issue de la campagne française contre la Sérénissime en 1509, le rhétoricien Jean Marot (1464 ? – 1524 ?) décrit *Dame Paix* quittant l'Italie pour se réfugier en France. Elle découvre là-bas des vertus politiques – justice, foi, honnêteté, ordre – qui assurent sa sécurité¹³. Nous assistons dans ce cas à une véritable féminisation de la paix.

Or, si la paix est représentée comme l'ennemie de la guerre, elle peut également lui être étroitement associée. Le binôme formé par ces deux notions, apparemment antithétiques, apparaît en fait comme une caractéristique récurrente de l'image du royaume de France dans la littérature curiale. Pour beaucoup d'auteurs, si la paix est un idéal à atteindre, la guerre constitue l'un des meilleurs moyens de l'obtenir. En 1507, peu après la victoire de Louis XII contre la cité de Gênes, l'un des nombreux textes célébrant l'événement, la *Bataille et assault de Gennes*, pièce anonyme apparemment due à un compagnon de Charles II d'Amboise, dit de Chaumont (1473-1511), neveu du cardinal-ministre Georges d'Amboise (1460-1510) et lieutenant-général du roi à Milan¹⁴, mélange allègrement exhortation à la paix et exaltation de la guerre. L'auteur soutient explicitement que la guerre est source de nombreux bienfaits dont la paix elle-même¹⁵. Guerre et paix sont étroitement associées, comme si l'une ne pouvait exister sans l'autre.

Ainsi, dans la pensée politique française des premières Guerres d'Italie, les concepts de paix et de guerre forment une sorte de binôme, l'un, la paix, apparaissant comme une qualité fondamentale du royaume, l'autre, la guerre, comme un mal nécessaire permettant d'assurer la paix. Cependant, contrairement à ce que nous avons pu laisser entendre, paix et guerre n'évoluent pas toujours en binôme. Une autre valeur fondamentale, l'ordre, vient parfois transformer le duo en trio.

11. P. Contamine, *La guerre au Moyen Âge*, p. XVII-XIX, XLI-XLIII, LXV-LXII, 62-64 et 449-452 ; J.T. Johnson, *Just War Tradition and the Restraint of War. A Moral and Historical Inquiry*, p. 121-171 ; N. Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge. Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, p. 85-106 ; F.H. Russell, *The Just War in the Middle Ages*.

12. Maximien, « L'arrest du roy des Rommains donné au grant Conseil de France », p. 124. Sur ce poète, voir : R. Barroux, « Art. Maximien », p. 819-820.

13. J. Marot, *Le voyage de Venise*, p. 36, v. 231-254. À propos de cet auteur, on se référera principalement à : J. Marot, *Les deux recueils Jehan Marot de Caen, poète et escriptvain de la roïne Anne de Bretagne, et depuis valet de chambre du treschrestien Roy François Premier*, p. CIII-CLXXIV [Introduction].

14. PARIS, Bibliothèque nationale de France (= BnF), *La bataille et assault de Gennes donne par le trescrestien roy de France Loys XII^e de ce nom avec la trayson des Genevois ont cuyde faire et aussi la complainte desditz Genevois*, s.l., s.é., s.d. [c. 1507] (Tolbiac, Z FONTANIEU-156), fol. 2r^o (n.ch.).

15. *Ibid.*, fol. 4r^o (n.ch.).

Le terme évoque les moyens grâce auxquels la paix s'instaure et se maintient. L'ordre constitue ainsi l'une des conditions *sine qua non* à l'engagement des rois dans une politique de conquêtes lointaines, autrement dit à la guerre. Si le royaume n'est pas serein, les souverains s'interdisent de le quitter. C'est ainsi, par exemple, que Pierre Gringore, dans sa *Vie de Monseigneur Saint-Louis*, mystère probablement écrit sous le règne de Louis XII, met en scène un saint roi qui, constatant que son pays est ordonné et pacifié, s'en va guerroyer en Orient¹⁶.

Le mot « ordre » se révèle également synonyme de « police », concept profondément polysémique dans la mesure où il est partagé entre des niveaux de pouvoir très différents (le roi, ses agents, les autorités ecclésiastiques). Tout au plus est-il possible de le définir, pour reprendre les mots d'Albert Rigaudière, comme une manière de « désigner les tâches administratives [...], d'édicter des normes en vue d'en réglementer la gestion [...] » ainsi que « les organes investis du pouvoir de les mener à bien »¹⁷. Dans ce sens, le terme désigne une manière organisée et ordonnée de gouverner un État grâce à des règles censées en assurer le bon fonctionnement et y prévenir les troubles, l'expression étant davantage liée ici à l'idée de paix.

Fondements sur lesquels se construit l'image du royaume de France, la paix et la guerre apparaissent, enfin, comme des instruments entre les mains du roi. Dès le règne de Charles VIII, la thématique s'ancre délibérément dans un discours de propagande visant à faire du roi le libérateur de l'Italie face aux tyrans et, donc, à rallier les populations françaises et péninsulaires à sa cause. L'un des textes les plus importants de cette mouvance, la *Prophétie du roy Charles VIII* de Guilloche de Bordeaux, écrite peu avant le départ du roi pour l'Italie, présente le souverain en ces termes¹⁸. Le thème ne disparaît pas sous Louis XII et, bien au contraire, va s'affirmer. Ainsi, en 1507, lors de l'entrée du souverain à Lyon après sa victoire sur Gênes, un échafaud présente le personnage de *Prudent sens* louant le roi pour avoir ramené la paix en châtiant la cité ligure¹⁹. De même, au temps de François I^{er}, Pierre Gringore s'évertue à présenter le monarque comme un guerrier pacificateur, maître d'une concorde armée²⁰.

À travers toutes les facettes que nous venons d'évoquer, la guerre et la paix apparaissent comme des entités polymorphes pleinement intégrées à un portrait idéal de la France. Parfois opposées de manière assez schématique, la paix et la guerre se trouvent plus souvent associées en binôme – et parfois même en un trinôme formé avec l'ordre –, un binôme, donc, au sein duquel la guerre constitue la voie à suivre pour parvenir à la paix et où cette même paix se pare de caractéristiques belliqueuses. Enfin, guerre et paix sont contrôlées par la personne royale, laquelle, par le monopole qu'elle exerce sur l'action militaire, est la seule à pouvoir imposer la concorde dans et en dehors du royaume.

Mais ce que nous venons d'évoquer, premier volet de notre diptyque, ne constitue en fait que les prémices d'une argumentation en faveur de la guerre juste en Italie qui se déploie à travers les descriptions que les auteurs de la cour de France livrent des mœurs politiques italiennes en cette fin de Moyen Âge, deuxième volet de notre diptyque.

Tyrannie et anarchie : une image bien sombre de l'Italie

Disons-le d'emblée, aux yeux des thuriféraires de Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, la Péninsule italienne est une terre où les lois de Dieu n'ont pas cours. Cette argumentation

16. P. Gringore, *La vie de Monseigneur Saint-Louis par personnages*, p. 257, v. 5151-5160. Sur cet auteur, voir avant tout : P. Gringore, *Œuvres polémiques rédigées sous le règne de Louis XII*, p. 12-27 [Introduction].

17. A. Rigaudière, « Les ordonnances de police en France à la fin du Moyen Âge », p. 285.

18. Guilloche de Bordeaux, *La prophétie du roy Charles VIII*, p. 16-17.

19. J. Richier, *Entrée de Louis XII à Lyon. Le 17 juillet 1507*, p. 17.

20. P. Gringore, « Le coronement, sacre et entree de la royne a Paris [1517] », p. 165.

se focalise autour de deux idées majeures. La première est que l'Italie est une terre laissée en proie aux tyrans de toute sorte, la seconde que, par leur nature même, les Italiens sont incapables de s'opposer à ces tyrans et que, s'ils y parviennent, c'est pour mieux encourager l'anarchie.

Si, aux yeux des Français, les tyrans qui oppressent les Italiens sont parfois des étrangers – les Suisses ou encore le lignage d'Aragon –, ils sont plus souvent de souche italienne. En fait, la plupart des chefs d'États italiens sont dépeints par les Français comme des hommes impies, abjects et surnois, toujours prompts aux pires turpitudes. Pour s'en convaincre, attardons-nous quelques instants sur le portrait de l'un d'entre eux : Ludovico Sforza (1452-1508), Ludovic le More, le duc de Milan bien connu.

Ludovico fut l'adversaire principal de Louis XII durant les premières années de son règne. Alors qu'il n'était encore que duc d'Orléans, Louis, estimant que les Sforza n'étaient qu'une lignée d'usurpateurs, profita du voyage de Charles VIII dans la Péninsule pour revendiquer ostensiblement le duché de Milan en vertu des droits de sa maison sur cette terre. Alors que le roi de France était à Naples, Louis, resté dans son comté d'Asti, en bordure du duché de Milan, utilisa une partie de l'armée royale pour s'emparer de ce qu'il considérait comme son héritage. Il emporta la place forte de Novare, clé du dispositif stratégique milanais, mais, incapable d'exploiter son avantage, s'y retrouva rapidement assiégé par le More. Victorieux à Fornoue contre les coalisés italiens (6 juillet 1495), dont Ludovico Sforza, Charles VIII négocia la levée du siège de Novare en même temps que la paix avec le duc de Milan (9 octobre 1495)²¹. Louis d'Orléans s'en retourna en France bien décidé à se venger tôt ou tard du More. Son sacre en tant que roi de France (27 mai 1498) va lui permettre de réaliser ce dessin. En juillet 1499, son armée traverse les Alpes et, en un éclair, s'empare du duché. Contraint de fuir, Ludovico Sforza se réfugie auprès de son parent Maximilien I^{er} de Habsbourg – celui-ci avait en effet épousé la nièce de Ludovico, Bianca Maria Sforza (1494) –, qui lui fournit l'aide financière nécessaire pour lever une nouvelle armée et partir à la reconquête de son duché (janvier 1500). Après quelques succès, Ludovico se retrouve à son tour piégé dans Novare par les Français. Trahi par ses mercenaires suisses, il est capturé (8 avril 1500) et envoyé dans la prison de Loches en France où il finira ses jours²². Au terme de ces quelques rappels historiques au travers desquels transparaît la lutte acharnée entre les deux hommes, l'on comprend mieux pourquoi le More est dépeint dans la littérature française comme un infâme tyran.

Car c'est un fait : les auteurs de la cour de France le rendent responsable de tous les crimes. L'un des plus abominables serait d'avoir empoisonné son neveu, le précédent duc de Milan, Gian Galeazzo Sforza († 1494). Considéré comme une trahison envers un membre de sa famille, son acte constitue également une atteinte à l'éthique chevaleresque²³. Le More apparaît ainsi comme doublement tyrannique : d'une part parce qu'il a commis un crime abominable, d'autre part parce que son lignage tout entier, selon les auteurs français, n'est qu'illégitimité²⁴. Nombre d'auteurs curiaux le parent alors des titres les plus odieux qui soient. Pour le bénédictin Jean d'Auton (1466/67-1528), auteur d'une *Chronique de Louis XII*, le More n'est qu'un « patricide tirant »²⁵, tandis que

21. F.J. Baumgartner, *Louis XII*, p. 39-49 ; L.L. Ghirardini, *La battaglia di Fornovo. Un dilemma della storia* ; Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu, (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, p. 387-388 et 397-438 ; B. Quilliet, *Louis XII, père du peuple*, p. 131-167.

22. F.J. Baumgartner, *Louis XII*, p. 105-118 ; S. Meschini, *La Francia nel ducato di Milano. La politica di Luigi XII (1499-1512)*, t. 1, p. 41-108 ; L.-G. Pélassier, *Louis XII et Ludovic Sforza (8 avril 1498-23 juillet 1500)* ; B. Quilliet, *Louis XII, père du peuple*, p. 240-266.

23. L'empoisonnement est considéré comme un crime déshonorant, parfois assimilé aux pratiques des Infidèles (F. Collard, *Le crime de poison au Moyen Âge*, p. 137-180) ainsi qu'à la tyrannie (R. Villard, *Du bien commun au mal nécessaire. Tyrannies, assassinats politiques et souveraineté en Italie, vers 1470-vers 1600*, p. 289-305).

24. Sur l'écho de ce meurtre, voir : F. Fossati, « Lodovico Sforza avvelenatore del nipote ? (Testimonianza di Simone Del Pozzo) », p. 162-172.

25. J. d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, t. 1, p. 78. Sur ce personnage, principal chroniqueur du règne de Louis XII, voir : M. Barsi, « Jean d'Auton, poète et historiographe sous Louis XII », p. 437-458 ; P. Contamine, « Jean d'Auton, historien de Louis XII », p. 11-29 ; J. Dumont, « Ordre social et destin impérial dans les

l'humaniste italien et serviteur de Louis XII Fausto Andrelini (c. 1462-1518) se plaît à relater en détail, dans son *De Captivitate Ludovici Sforcie triumphii* – texte célébrant la capture du More –, l'assassinat perpétré par ce tyran²⁶.

Homme infâme et criminel, Ludovico Sforza incarne ainsi, aux yeux des Français, le prototype du tyran italien : un homme que les mœurs odieuses rendent inapte à occuper des fonctions gouvernementales. Partant de ce postulat, toute guerre menée contre Ludovico et ceux qui lui ressemblent prend l'aspect d'une action salvatrice visant à restaurer la paix.

Cependant, les Italiens pourraient très bien abattre les tyrans et se gouverner eux-mêmes, sans l'aide des Français. Conscients qu'un rouage grippé enraye la mécanique bien huilée de leur argumentation, les thuriféraires de la monarchie française s'emploient alors à démontrer que la nature des peuples italiens leur interdit de construire par eux-mêmes leur propre bonheur.

Aux yeux des Français, les Italiens sont incapables de s'opposer à la tyrannie essentiellement parce qu'ils sont privés depuis longtemps de force et de courage. En d'autres termes, la *virtu* des anciens – c'est-à-dire cette volonté d'agir qui engendre la force militaire – les a abandonnés. Et les preuves de cette inaptitude martiale, les Français vont les chercher dans les récentes victoires qu'ils ont remportées contre les Italiens²⁷.

La *Désolation de la ville de Napples*, par exemple, courte pièce rédigée après l'entrée de Charles VIII à Naples (22 février 1495), reflète parfaitement ce point de vue. La cité napolitaine s'y lamente sur la perte des villes et des châteaux qui composent son royaume et qu'elle n'a pas cherché à défendre par couardise. La situation apparaîtrait intolérable à plus d'un, mais les Napolitains, eux, n'en souffrent pas, vu qu'ils n'ont aucune vaillance²⁸. La campagne victorieuse menée par Louis XII contre les Vénitiens en 1509 engendre des réactions similaires. Dans les *Regretz de Messire Barthelemy d'Alvienne*, pièce mettant en scène le condottiere Bartholomeo d'Alviano (1455-1515), capitaine de l'armée vénitienne, ledit Bartholomeo enjoint les Vénitiens à tirer les leçons de leur échec. Le métier des armes n'est pas de leur ressort ; ils doivent l'accepter et retourner à d'autres occupations : le négoce ou les travaux des champs²⁹.

Aux yeux des auteurs de la cour, point de doute : à cause de leurs inaptitudes morales, les Italiens sont tout à fait incapables de pratiquer l'art de la guerre. Comment dès lors leur serait-il possible de s'opposer aux tyrans qui les menacent ? Mais les critiques des Français vont plus loin car les carences morales qu'ils dénoncent chez les Italiens ont une autre conséquence à leurs yeux. Dépourvus de la *virtu*, ceux-ci ne peuvent s'organiser politiquement seuls. Tout gouvernement italien ne peut que sombrer dans l'anarchie.

Les auteurs de la cour de France l'affirment ainsi de concert, l'Italie est une terre d'anarchie. L'idée étant véritablement enracinée dans la littérature curiale du temps, l'évoquer dans toute sa complexité reviendrait à dépasser largement le cadre de cet article. Nous nous contenterons donc d'examiner un cas ô combien représentatif, celui de la République de Gênes.

Aux yeux des Français, parmi tous les États d'Italie, Gênes apparaît bel et bien comme le plus anarchique. De telles considérations s'enracinent bien entendu dans un contexte

Chroniques de Louis XII de Jean d'Auton », p. 589-613 ; R. de Maulde la Clavière, « Notice sur Jean d'Auton », p. I-XLIV.

26. PARIS, BnF, Andrelini Petrus Faustus, *De captivitate Ludovici Sforcie triumphii*, ms. lat. 8394, fol. 12v^o (n.ch.). Sur cet humaniste, voir : G. Tournoy-Thoen, « Art. Fausto Andrelini », p. 53-56.

27. Dans une certaine mesure, les Italiens eux-mêmes considèrent leurs défaites face aux Français comme autant de preuves de leur faiblesse (F. GILBERT, *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVI^e siècle*, p. 164-165 et 241-242).

28. PARIS, BnF, *S'ensuyt la desolation de la ville de Napples*, s.l., s.é., s.d. [c. 1495] (Tolbiac, Rés-YE-3842), fol. 2r^o (n.ch.).

29. « Les Regretz de Messire Barthelemy d'Alvienne et la chanson de la defense des Venitiens », p. 58 et 61.

événementiel particulier. La campagne menée en 1507 par Louis XII afin de reprendre la ville alors en rébellion contre son autorité, la victoire rapide du monarque ainsi que son entrée triomphale dans la cité ligure engendrent un discours de propagande anti-génois des plus riches, et ce, tout particulièrement, dans les *Chroniques de Louis XII* de Jean d'Auton déjà évoquées plus haut.

Aux yeux de ce chroniqueur, la révolte génoise atteste l'incapacité des Ligures à vivre paisiblement. Leur sang les conduit inévitablement à se révolter contre leurs maîtres : les rois de France³⁰. Auton relate ainsi comment une insurrection contre les élites nobiliaires de la cité se transforme en révolte anti-française³¹. Ayant chassé l'aristocratie et les représentants du pouvoir français, les Génois décident d'élire un doge. Leur choix se porte sur un riche marchand de la ville, Paolo de Novi. Ce faisant, la révolte engendre un véritable désordre politique car, aux yeux d'Auton, une fois le pouvoir royal supprimé et la république instaurée, les Génois et leur nouveau doge, non contents de massacrer les Français encore présents sur leur territoire³², n'ont cessé de s'entredéchirer. De fidèles sujets du roi de France, ils se sont transformés en une horde de pillards³³. Privés du seul régime – la monarchie – capable de maintenir la stabilité, ils retombent dans une animalité destructrice. Cette incapacité populaire à se diriger est parfaitement illustrée par le comportement de l'éphémère doge de Gênes, Paolo de Novi. Au moment où les Français s'approchent de la cité, celui-ci fuit au lieu de résister jusqu'à la fin comme un vrai chef³⁴. Pour Auton, cet événement est la preuve qu'aucun gouvernement populaire ne peut durer à cause de son caractère naturellement instable³⁵. Les Génois sont donc coupables d'avoir instauré une aberration politique, un régime institutionnalisant l'anarchie, régime que Louis XII abat en s'imposant dans la cité³⁶.

Aux yeux des auteurs de la cour de France, l'Italie apparaît donc comme un territoire où les lois de Dieu n'ont presque pas cours. Sans défense car incapables de se battre, les Italiens sont soumis à la tyrannie d'êtres méprisables, tels Ludovic le More. Si, par chance, ils arrivent à se défaire des tyrans, c'est pour mieux instaurer des régimes anarchiques comme celui en vigueur un court instant à Gênes. D'une manière ou d'une autre, les Italiens ont donc besoin des Français pour vivre dans la paix et l'harmonie³⁷.

Conclusions

S'appuyant sur une idéologie de la guerre et de la paix en vigueur à la fin du Moyen Âge, les auteurs de la cour de France élaborent une pensée de la guerre juste légitimant la présence française en Italie. Puisque le roi de France a pour mission d'assurer la paix, au besoin par les armes, en France, mais également à l'étranger, et que l'Italie apparaît comme une terre livrée au désordre, qu'il s'agisse de celui engendré par les tyrans ou par les Italiens eux-mêmes – l'anarchie –, il semble dès lors plus que normal, nécessaire que les armées royales passent les monts. Les Guerres d'Italie prennent donc l'aspect d'un combat visant à imposer un régime politique juste – la monarchie – en des lieux qui n'en n'ont pas connaissance.

30. J. d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, t. 4, p. 90.

31. La principale cause de la révolte reposerait sur le soutien que Louis XII et son gouverneur sur place, Philippe de Clèves (1456-1528), ont accordé à la noblesse, mécontentant le peuple par la même occasion (C. Taviani, *Superba discordia. Guerra, rivolta e pacificazione nella Genova di primo Cinquecento*, p. 117).

32. J. d'Auton, *Chroniques de Louis XII*, t. 4, p. 140.

33. *Ibid.*, p. 185.

34. *Ibid.*, p. 225.

35. *Ibid.*, p. 187.

36. *Ibid.*, p. 97.

37. Une partie de la propagande française suggère même que les Italiens sont en attente de la venue des Français dans la Péninsule car ils sont conscients des tares de leur nation (J. Dumont, « *Lilia florent. L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les Premières Guerres d'Italie (1494-1525)* », p. 331-332).

Bien que l'idée de « guerre juste » n'ait pas été inventée au moment des Guerres d'Italie, elle apparaît à cette époque bien plus formalisée qu'auparavant et, surtout, se voit associée à des concepts que les premiers colons européens au XVI^e siècle feront leur pour justifier leur présence aux Amériques. Nous voulons bien entendu parler de la paix et de l'ordre, deux termes à la source même du concept de civilisation, fondement de l'idéologie coloniale des siècles à venir. En ce sens, l'époque des Premières Guerres d'Italie apparaît plus que jamais comme une période charnière. Héritière de traditions politiques anciennes, elle prépare par nombre d'expériences nouvelles les innovations intellectuelles des Temps modernes.

Résumé

Au cours des Premières Guerres d'Italie (1494-1525), les auteurs de la cour de France élaborent une pensée de la conquête de l'Italie par la France, laquelle soutient que l'arrivée des Français dans la Péninsule doit apporter, par la guerre, la paix à des États italiens ballottés entre le pouvoir injuste de quelques tyrans et une anarchie typiquement italienne. À travers leurs textes – récits historiographiques, traités politiques, poèmes et pièces de circonstance –, ces hommes de lettres transforment les terres italiennes conquises par Charles VIII, Louis XII et François I^{er} et en redéfinissent les contours afin d'assurer la paix entre occupants et occupés.

Bibliographie

Sources

« Les Regretz de Messire Barthelemy d'Alviene et la chançon de la defense des Venitiens », Montaiglon Anatole de, Rothschild James de (éd.), *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles. Morales, facétieuses, historiques*, t. 1, Paris, P. Jannet, 1855, p. 55-67.

AUTON Jean d', *Chroniques de Louis XII*, éd. Maulde La Clavière René de, Paris, Librairie Renouard, 1889-1895, 4 t.

GRINGORE Pierre, *La vie de Monseigneur Saint-Louis par personnages*, éd. Montaiglon Anatole de, Paris, P. Daffis, 1877.

GRINGORE Pierre, « Le coronement, sacre et entree de la royne a Paris [1517] », Id., *Les entrées royales à Paris de Marie d'Angleterre (1514) et de Claude de France (1517)*, éd. Brown Cynthia J., Genève, Droz, 2005.

GRINGORE Pierre, *Œuvres polémiques rédigées sous le règne de Louis XII*, éd. Brown Cynthia J., Genève, Droz, 2003.

Guilloche de BORDEAUX, *La prophécie du roy Charles VIII*, éd. Marquis de La Grange, Paris, Académie des bibliophiles, 1869.

MAROT Jean, *Les deux recueils Jehan Marot de Caen, poète et escriptvain de la royne Anne de Bretagne, et depuis valet de chambre du treschrestien Roy François Premier*, éd. Defaux Gérard, Mantovani Thierry, Genève, Droz, 1999.

MAROT Jean, *Le voyage de Venise*, éd. Trisolini Giovanna, Genève, Droz, 1977.

MAXIMIEN, « L'arrest du roy des Rommains donné au grant Conseil de France », Montaiglon Anatole de, Rothschild James de (éd.), *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles. Morales, facétieuses, historiques*, t. 6, Paris, P. Jannet, 1857, p. 120-157.

RICHIER Jean, *Entrée de Louis XII à Lyon. Le 17 juillet 1507*, éd. Guigue Georges, Lyon, H. Georg, 1885.

Travaux

ALTHOFF Gerd, *Amicitiae und Pacta : Bündnis, Einung, Politik und Gebetsgedenken im beginnenden 10. Jahrhundert*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1992.

BARROUX Robert, « Art. Maximien », dans *Dictionnaire des Lettres françaises. Le XVI^e siècle*, 2^e éd., Paris, Fayard, 2001, p. 819-820.

BARSI Monica, « Jean d'Auton, poète et historiographe sous Louis XII », *L'Analisi linguistica e letteraria*, t. 8, 2001, p. 437-458.

BARTHÉLEMY Dominique, *L'an mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale. 980-1060*, Paris, Fayard, 1999.

BAUMGARTNER Frédéric J., *Louis XII*, New York, Palgrave MacMillan, 1994.

BONNAUD DELAMARE Roger, *L'idée de paix à l'époque carolingienne*, Paris, Hérissé, 1939.

COLLARD Franck, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003.

CONTAMINE Philippe, « Guerre et paix à la fin du Moyen Âge : l'action et la pensée de Philippe de Mézières (1327-1405) », dans KORTÜM Hans – Henning (dir.), *Krieg im Mittelalter*, Berlin, Akademie Verlag, 2001, p. 181-196.

CONTAMINE Philippe, « Jean d'Auton, historien de Louis XII », dans CONTAMINE Philippe et GUILLAUME Jean (dir.), *Louis XII en Milanais. XLI^e Colloque international d'Études humanistes. 30 juin-3 juillet 1998*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 11-29.

CONTAMINE Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, 2^e éd., Paris, PUF, 1999.

DAUVILLIER Jean, « L'union réelle de Gênes et du Royaume de France aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », *Annales de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence*, t. 43, 1950, p. 81-112.

DE BOÜARD Michel, *Les origines des Guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du Grand Schisme d'Occident*, Paris, De Boccard, 1936.

DELCLOS Jean-Claude, *Le témoignage de Georges Chastelain. Historiographe de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, Genève, Droz, 1980.

DEVAUX Jean, *Jean Molinet, indiciaire bourguignon*, Paris, Honoré Champion, 1996.

DUMONT Jonathan, « *Lilia florent*. L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les premières Guerres d'Italie (1494-1525) », Paris, Honoré Champion, 2013.

DUMONT Jonathan, « Ordre social et destin impérial dans les *Chroniques de Louis XII* de Jean d'Auton », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 69, 2007, p. 589-613.

FAUCON Michel, « Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. La domination française dans le Milanais de 1387 à 1450. Rapport de deux missions en Italie (1879 et 1880) », *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3^e sér., t. 8, 1882, 63 p.

FOSSATI Felice, « Lodovico Sforza avvelenatore del nipote ? (Testimonianza di Simone Del Pozzo) », *Archivio storico lombardo*, 4^e sér., t. 2, 1904, p. 162-172.

GHIRARDINI Lino Lionello, *La battaglia di Fornovo. Un dilemma della storia*, 2^e éd., Parme, Bassoli, 1981.

GILBERT Félix, *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVI^e siècle*, trad. VIVIÈS Jean et ABBRUGIATI Perle, Paris, Seuil, 1996.

GORSE George L., « A Question of Sovereignty : France and Genoa, 1494-1528 », dans SHAW Christine (dir.), *Italy and the European Powers. The Impact of War, 1500-1530*, Leyde – Boston, Brill, 2006, p. 187-203.

JARRY Eugène, *Les origines de la domination française à Gênes (1392-1402)*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1896.

JOHNSON James Turner, *Just War, Tradition and the Restraint of War. A Moral and Historical Inquiry*, Princeton, Princeton University Press, 1984.

LABANDE-MAILFERT Yvonne, *Charles VIII et son milieu, (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, Klincksieck, 1975.

LECOY DE LA MARCHE Albert, *Le Roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Paris, Firmin-Didot, 1875, 2 t.

MASSON Christophe, « Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident », Thèse de doctorat en Art, Histoire et Archéologie, Liège, Université de Liège, 25 mars 2011, 2 t.

MAULDE LA CLAVIÈRE René de, « Notice sur Jean d'Auton », Auton Jean d', *Chroniques de Louis XII*, éd. Maulde la Clavière René de, t. 4, Paris, Librairie Renouard, 1895, p. I – XLIV.

MESCHINI Stefano, *La Francia nel ducato di Milano. La politica di Luigi XII (1499-1512)*, Milan, Franco Angeli, 2006, 2 t.

OFFENSTADT Nicolas, *Faire la paix au Moyen Âge. Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Odile Jacob, 2007.

PAGOT Simone, « Du bon usage de la compilation et du discours didactique : analyse du thème " Guerre et Paix " chez Christine de Pizan », dans DULAC Liliane et RIBÉMONT Bernard (dir.), *Une femme de lettre au Moyen Âge. Études autour de Christine de Pizan*, Orléans, Paradigme, 1995, p. 39-50.

PÉLISSIER Léon – Gabriel, *Louis XII et Ludovic Sforza (8 avril 1498-23 juillet 1500)*, Paris, Fontemoing, 1896, 2 t.

POUMARÈDE Géraud, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, PUF, 2004.

QUILLET Jeannine, *La philosophie politique de Marsile de Padoue*, Paris, Vrin, 1970.

QUILLIET Bernard, *Louis XII, père du peuple*, Paris, Fayard, 1986.

RIGAUDIÈRE Albert, « Les ordonnances de police en France à la fin du Moyen Âge », dans Id., *Penser et construire l'État dans la France du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003, p. 285-341.

ROBINSON A. Mary F., « The Claim of the House of Orleans to Milan », *The English Historical Review*, t. 3, n° 9, janvier 1888, p. 35-43.

RUSSELL Frederick H., *The Just War in the Middle Ages*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

SÉNELLART Michel, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995.

TAVIANI Carlo, *Superba discordia. Guerra, rivolta e pacificazione nella Genova di primo Cinquecento*, Rome, Viella, 2008.

THIRY Claude, « Un panégyrique pessimiste : La Paix de Péronne de Georges Chastelain », *Marche romane*, t. 26, n° 3-4, 1976, p. 31-53.

TOURNOY-THOEN Godelieve, « Art. Fausto Andrelini », dans BIETENHOLZ Peter G. et DEUTSCHER Thomas B. (dir.), *Contemporaries of Erasmus*, t. I, Toronto – Buffalo – Londres, University of Toronto Press, 1985, p. 53-56.

VILLARD Renaud, *Du bien commun au mal nécessaire. Tyrannies, assassinats politiques et souveraineté en Italie, vers 1470-vers 1600*, Rome, De Boccard, 2008.